

STAR
**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES**

CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 06 JUILLET 2010

Les actionnaires de la « Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra 06 juillet 2010, à 10 heures, à l'hôtel AFRICA – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Filialisation de l'activité assurance vie,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PROJET DE RESOLUTIONS
A SOUMETTRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 06 Juillet 2010**

Première Résolution : Filialisation de la branche vie

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'opportunité de filialiser la branche vie et afin d'anticiper les éventuelles évolutions législatives dans le domaine des assurances décide la filialisation de la branche Vie de la STAR.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....

Deuxième Résolution : Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à toute démarche réglementaire de déclaration, d'information et de demande auprès des instances de contrôle et de régulation de l'activité d'assurance pour l'obtention des autorisations requises et notamment celle relative à la création d'une filiale spécialisée en assurance vie et plus généralement de faire le nécessaire pour la réalisation de l'objet.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....

Troisième Résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....